

ANNEXE II
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
 Séance du 28 avril 2016
Concernant l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015

Le conseil communautaire réuni sous la présidence de Monsieur , MARI Edmond
 Président

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2015, ce jour :
 considérant que la section de fonctionnement a dégagé au cours de l'exercice 2015
 un excédent et conformément aux directives comptables M14.

Constatant que le compte administratif présente un excédent de
 Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015.

860 083,88 €

Décide d'affecter le résultat comme suit :

RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT		
A Résultat de l'exercice	Déficit	
	Excédent	795 705,76 €
B Résultat antérieur reporté		
	D 002 - Déficit antérieur reporté	
	R 002 - Excédent antérieur reporté	64 378,12 €
C Résultat à affecter = A+B		
	Déficit	
	Excédent	860 083,88 €
Pour mémoire		
<i>Virement à la section d'investissement</i>		437 609,62 €
D Solde d'exécution d'investissement cumulé		
	D 001 - Besoin de financement	.
	R 001 - Excédent de financement	2 566 544,63 €
E Solde des restes à réaliser		
	Besoin de financement	3 082 547,36 €
	Excédent de financement	0,00 €
BESOIN DE FINANCEMENT TOTAL : F=D+E		437 609,62 €
AFFECTATION : C=G+H		860 083,88 €
1 G Affectation en réserves R 1068 en investissement		437 609,62 €
<i>(au minimum, couverture du besoin de financement F)</i>		
2 H Report en fonctionnement R 002		422 474,26 €
DÉFICIT (En ce cas il n'y a pas d'affectation)		
Report en fonctionnement D 002		

Délibéré par le conseil communautaire

A Blausasc, le 28 avril 2016

Date de la convocation : 21 avril 2016

Le président,



Membres en exercice : 36

Membres présents : 29

Suffrages exprimés : 32

Votes :

Abstention : 14

Contre : 0

Pour : 18

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

006-240600593-20160428-160410-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/05/2016

